



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-97

ASSAINISSEMENT

13 - Demande de subvention étude et travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées passant à travers le bassin de la rue des Étangs dit « La Fosse aux Boucs » à SAINT-WITZ (Opération n° 482 U)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SANTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

ASSAINISSEMENT

13 - Demande de subvention étude et travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées passant à travers le bassin de la rue des Étangs dit « La Fosse aux Boucs » à SAINT-WITZ (Opération n° 482 U)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le réseau intercommunal d'eaux usées de 200 millimètres est actuellement en mauvais état général, il montre de nombreux désordres structurels et présente des montées en charge fréquentes. Il passe sous le bassin de rétention communal et le sous-bois à son aval, ce qui rend son accès ainsi que son entretien périlleux, avec des risques de pollution au niveau du bassin.

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau intercommunal et afin d'assurer l'entretien préventif, le syndicat prévoit de détourner le réseau intercommunal d'eaux usées au pourtour du bassin de rétention et de bénéficier d'une piste d'accès.

Le Syndicat envisage donc la réhabilitation de ce collecteur intercommunal d'eaux usées sur 415 mètres linéaires en grès de diamètre 200 millimètres, prolongé jusqu'en aval du sous-bois, en limite cadastrale, permettant ainsi de dégager les problèmes récurrents de pénétration de racine et d'éviter un déboisement massif du site.

Il est également envisagé la dépose d'un regard ainsi que le comblement de 301 mètres linéaires en 200 millimètres avec abandon de cinq regards du collecteur d'eaux usées existant.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 566 000 € HT, y compris dépenses connexes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées passant à travers le bassin de la rue des Étangs dit « La Fosse aux Boucs », à SAINT-WITZ (Opération n° 482U),

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement de ce marché public,

ASSAINISSEMENT

13 - Demande de subvention étude et travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées passant à travers le bassin de la rue des Étangs dit « La Fosse aux Boucs » à SAINT-WITZ (Opération n° 482 U)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des travaux,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 02.10.18
Affichée le : 02.10.18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180926-2018-97-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018